

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 AVRIL 2026 A 19 HEURES

Présents : LAFITTE Frédéric, GARDESSE Corinne, LORY Christian, LABIDALLE Martine, BUSTON Serge, DAGUERRE Chantal, CHANTEFOIN Hervé, DUVIGNAU Thierry, JAMPY Geoffroy, CASTAGNET Céline, CUZACQ Karine, BACHÉ Magali, DURQUET Aurélie, DUVIGNAU Carole et CASSAGNE Michaël

Excusés : néant

Procuration : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : LABIDALLE Martine

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte financier unique

M. le Maire donne le montant des dépenses et recettes des 2 sections (fonctionnement et investissement) qui se présente comme suit :

Investissement

Dépenses :	Prévu :	200 570,28
	Réalisé :	96 267,85
	Reste à réaliser :	11 017,68

Recettes :	Prévu :	200 570,28
	Réalisé :	60 936,48
	Reste à réaliser :	3 943,66

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 141 336,80
	Réalisé :	569 786,16
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	1 141 336,80
	Réalisé :	1 356 698,69
	Reste à réaliser :	0,00

Résultats de clôture de l'exercice :

Investissement :	-35 331,37
------------------	------------

Fonctionnement :	786 912,53
------------------	------------

M. le Maire donne le détail des restes à réaliser en dépenses à savoir : la maîtrise d'œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage rénovation énergétique salle des fêtes, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en acoustique et en recettes : le fonds d'équipement des communes 2025.

Conformément aux obligations règlementaires, M. le Maire quitte la séance et confie la présidence à Mme Corinne GARDESSE, 1^{ère} adjointe pour soumettre le compte financier unique (CFU) 2025 au vote de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Compte Financier Unique est approuvé par 14 voix pour et 0 voix contre.

2. Affectation des résultats

M. le Maire présente l'affectation des résultats qui se présente comme suit :

En fonctionnement :

Un excédent de	176 878,88
Un excédent reporté (002) de	610 033,65
Soit un excédent cumulé de	786 912,53

En investissement :

Un déficit de	-35 331,37
Un excédent reporté (0001) de	16 690,33
Soit un déficit cumulé de	-25 715,06

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2025 comme suit :

Affectation en réserve au 1068	25 715,06
Affectation au 002 :	761 197,47
Résultat d'investissement reporté 001 :	18 641,04

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, la délibération d'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité des membres présents.

3. Taux de fiscalité 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le tableau des taux de fiscalité 2026 :

- Foncier bâti : 31,35 %
- Foncier non bâti : 25,97 %
- Taxe habitation : 9.44 %

Il donne le détail des bases prévisionnelles et annonce les produits attendus.

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait émis un avis en faveur d'un maintien des taux en raison d'un fonds de roulement capitalisé. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels pour l'année 2026.

Les taux de fiscalité pour l'année 2026 seront donc les suivants :

- Foncier bâti : 31,35 %
- Foncier non bâti : 25,97 %
- Taxe habitation : 9.44 %

La délibération relative aux taux de fiscalité 2026 est adoptée à l'unanimité.

4. Budget primitif 2026

M. le Maire rappelle les principaux principes d'un budget communal. Il doit notamment être annuel, équilibré et voté par section (fonctionnement et investissement).

M. le Maire explique que la section de fonctionnement du budget primitif 2026 est présentée à l'équilibre en dépenses et en recettes avec un montant de 1 294 377,88 €. La partie recette intègre l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 761 197,47 €. Il balaye les dépenses et les recettes de fonctionnement chapitre par chapitre.

M. le Maire présente la section d'investissement. Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 359 996,46 €. Au chapitre 20 on trouve de la maîtrise d'œuvre et la subvention au SDIS (compte 20415331). Il détaille ensuite le chapitre 21 (mobilier, achat pour les services techniques, travaux bâtimentaires).

M. le Maire explique le mécanisme du virement de la section de fonctionnement (dépense au 023) vers la section d'investissement (recette au 021). Ceci permet d'équilibrer la partie recette de la section d'investissement.

M. le Maire donne la parole à Mme Corinne GARDESSE pour évoquer les subventions aux associations, afin de finaliser les montants de la section de fonctionnement.

Mme GARDESSE explique que la réunion annuelle avec les associations communales s'est tenue le mercredi 22 avril 2026. Cette réunion a été l'occasion de faire un bilan avec chaque association. Elle informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association a été créée. Il s'agit de l'association Alma Serena qui a pour but de promouvoir la tauromachie. Cette association organise une journée découverte le samedi 09 mai à Aurice.

Lors de cette réunion, Mme GARDESSE a rappelé que les associations bénéficient du soutien logistique de la commune dans l'organisation de leurs manifestations. En effet, la Commune met gracieusement à disposition des associations du mobilier (tables, chaises, bancs etc...), de la vaisselle et des salles chauffées ou climatisées. Elle précise qu'aucune association Auriçoise n'est actuellement en difficulté ce qui est une bonne chose. Elle ajoute que chaque association qui le souhaite peut demander une subvention de fonctionnement de 200 €, à la condition de présenter ses comptes annuels. Chaque association peut également demander une subvention projet à l'aide d'un courrier explicatif et après avoir fourni le bilan financier de l'année écoulée.

Elle ajoute qu'un projet de voyage commun est en cours. Il serait organisé par les Amis de Lagastet, le Comité des Fêtes et les Pastous et Pastourettes. Mme GARDESSE se félicite qu'un projet tel puisse voir le jour car c'est le signe d'une bonne entente entre les membres des associations auriçoises.

Elle présente un tableau sur lequel apparaît la trésorerie des associations lors de leur dernière assemblée générale. M. le Maire rappelle que chaque association est tenue de faire une assemblée générale annuelle au cours de laquelle elle doit présenter son bilan financier et le bilan de ses activités.

Mme GARDESSE explique qu'en 2026, cinq associations demandent une subvention annuelle à savoir : Aurice Pétanque, Amitié et Solidarité Auriçoise, Volley Loisirs, Les Amis de Lagastet et le Photo Club d'Aurice.

La question de la subvention à Cauna Souprosse Aurice Basket se pose. Le bilan financier a été fourni à Mme GARDESSE après la réunion. Elle évoque le baby basket qui se déroule à Aurice tous les samedis matin. Cette activité permet à de jeunes enfants de découvrir le basket mais constitue une charge supplémentaire pour le club qui doit rémunérer l'éducateur. Mme Carole DUVIGNAU demande pourquoi il y a si peu de matchs adultes sur Aurice. M. le Maire répond que la salle d'Aurice est moins qualitative que celles des villages alentours. De plus, les entraînements ne se font pas à Aurice et par conséquent les matchs n'ont pas lieu à Aurice car les joueurs préfèrent que les matchs aient lieu dans la salle où ils s'entraînent, car ils y ont leurs habitudes. Après discussion, Mme GARDESSE propose de reconduire une subvention annuelle de 1500,00 € au CSA basket. Le Conseil Municipal donne son accord.

M. le Maire récapitule les demandes de subventions communales y compris la subvention aux Pastous et Pastourettes d'un montant de 680,00 €, qui n'est autre qu'un reversement d'une subvention de la Communauté de Communes Chalosse Tursan en raison de la présence d'une école de danse à destination des enfants sur le territoire de la Commune.

M. le Maire suggère d'évoquer les subventions aux organismes extérieurs. Il laisse de nouveau la parole à Mme GARDESSE après avoir évoqué la demande de subvention de La Holi, association qui vient en aide aux femmes atteintes d'un cancer.

Mme GARDESSE pense que la population d'Aurice et celle des villages alentours bénéficient de l'aide de La Holi. Elle suggère d'augmenter la subvention des Restos du Cœur et de Clin d'œil de 50 € et de verser 300 € à La Holi. Mme Céline CASTAGNET évoque la marche d'Octobre Rose et demande qu'on lui rappelle où vont les fonds récoltés. Mme Martine LABIDALLE répond que la marche d'Octobre Rose est organisée en faveur de la Ligue contre le Cancer.

Mme CASTAGNET évoque une autre association de lutte contre le cancer. M. le Maire explique que cette association n'a pas fait de demande de subvention à la Commune à la différence de La Holi.

Mme GARDESSE évoque les Handicapés du Cap de Gascogne, association pour laquelle elle propose également d'augmenter le montant de la subvention de 50 €. M. le Maire ne pense pas qu'il y ait des bénéficiaires sur la Commune mais se dit favorable à cette proposition.

Après concertation, le Conseil Municipal valide l'augmentation de 50 € de subvention aux Restos du Cœur, à Clin d'Œil et aux Handicapés du Cap de Gascogne ce qui porte leurs subventions à 300 € et vote une subvention de 300 € à La Holi.

Le montant total des subventions votées pour l'année 2026 s'élève à 4 330,00 €.

Au vu des derniers arbitrages qui viennent d'avoir lieu, M. le Maire récapitule les montants des deux sections à savoir :

Dépenses de fonctionnement : 1 294 427,88 €

Recettes de fonctionnement : 1 294 427,88 €

Dépenses d'investissement : 359 996,46 € (dont 11 017,68 de RAR)

Recettes d'investissement : 359 996,46 € (dont 3 943,66 de RAR)

Monsieur le Maire soumet le budget primitif 2026 au vote. Le budget primitif 2026 est approuvé par 15 voix pour et 0 voix contre.

5. Divers

Accès à CIRRUS (cloud) :

M. le Maire indique que la quasi-totalité des conseillers municipaux ont désormais accès à CIRRUS. Il s'en félicite.

Plan Communal de Sauvegarde :

M. Serge BUSTON demande s'il est possible de faire un point du Plan Communal de Sauvegarde avec M. le Maire et Madame GARDESSE. Mme GARDESSE demande s'il convient de solliciter la présence des bénévoles de la tempête Nils. M. BUSTON préférerait une réunion entre élus au préalable. Cette proposition est retenue.

Voirie :

M. BUSTON explique qu'un nouvel affaissement de la chaussée est apparu, route de Haut-Mauco, au niveau du numéro 60.

Site Internet de la Commune :

M. BUSTON demande pourquoi les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal ne sont pas à jour sur le site Internet de la Commune. La secrétaire de Mairie répond qu'elle a du retard dans l'envoi à l'administrateur du site Internet qui est chargé des mises à jour du site, dont la publication des comptes rendus des séances du Conseil Municipal.

M. le Maire explique qu'effectivement la Commune n'est pas administrateur du site Internet ce qui ne facilite pas les mises à jour. Il s'agit d'un sujet qu'il souhaitait traiter lors du précédent mandat mais il n'a pas réussi à le faire. Mme DUVIGNAU considère que la mise à jour du site ne demande pas tant de temps que cela. Elle suppose, ceci dit, que les administrés utilisent davantage Panneau Pocket. M. le Maire dit avoir constaté que sur Panneau Pocket le nombre de vues diminue.

Une discussion s'engage sur une modernisation ou une refonte du site Internet.

Mme DUVIGNAU propose de créer une commission pour réfléchir aux informations qu'il peut être utile de publier sur le site Internet. M. le Maire suggère que Mme LABIDALLE, adjointe en charge de la communication, réunisse l'administrateur et les conseillers intéressés par ce sujet. M. JAMPY propose que les conseillers se réunissent avant de rencontrer l'administrateur afin de s'accorder sur les demandes à lui faire. Après un tour de table, les conseillers suivants sont intéressés pour participer à la mise à jour ou refonte du site Internet : M. Serge BUSTON, Mme Karine CUZACQ, M. Geoffroy JAMPY, Mme Aurélie DURQUET, Mme Carole DUVIGNAU, Mme Corinne GARDESSE et M. Christian LORY.

Difficultés de connexions Internet suite à la tempête Nils :

Mme Chantal DAGUERRE demande si la Commune a pu aider les personnes ayant des soucis de connexions téléphoniques et Internet suite à la tempête Nils.

M. le Maire explique que la Commune a fait une démarche globale auprès du concessionnaire de réseau alors qu'elle n'est pas légitime à le faire. En effet, les administrés n'ont pas ce réflexe. Suite à cette démarche, M. le Maire explique que certains ont retrouvé de la connexion et que certaines situations sont en attente de résolution. Il ajoute que le signalement des poteaux téléphoniques penchés/cassés est également en cours par les services communaux avec l'aide de M. BUSTON qui s'est chargé du recensement.

Droit de préemption urbain :

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes Chalosse Tursan est compétente en urbanisme sur l'ensemble du territoire des 50 communes. Il explique que le droit de préemption urbain (DPU) permet aux collectivités de préempter des biens dans certaines zones définies par le document d'urbanisme en vigueur.

M. le Maire explique ce qu'est un plan de zonage. Il présente celui de la Commune d'Aurice. Il indique que l'on y trouve notamment les zones agricoles (A), naturelles (N) et zones à vocation d'habitat dont le bourg de la commune et certains quartiers (U, AU). Il ajoute que pour l'ancien PLU, la communauté de communes avait délégué le DPU pour les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser).

Après sa récente installation, la Communauté de Communes a délibéré pour déléguer le DPU sur les zones U et AU du nouveau PLUi, car les communes ont besoin de latitude en matière d'urbanisme et par conséquent d'avoir le droit de préempter. La commune n'a pas vocation à préempter les zones A (agricoles) et N (naturelles). La Communauté de Communes ne transfère pas le DPU sur les zones à vocation économique, car elle exerce également la compétence développement économique.

Suite à la délibération prise le 20 avril 2026 par la Communauté de Communes Chalosse Tursan, chaque commune peut désormais exercer le DPU sur les zones A et U.

Au vu de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de lui déléguer le droit de préemption urbain sur les zones U et AU de la Commune d'Aurice.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance prend fin à 21h45